

*Question présentée par la députée :
Mme Christina Meissner*

Date de dépôt : 14 février 2012

Question écrite

Guichet cartographique, où sont les « demandes de renseignements » (DR) ?

L'impossible, voire même l'impensable il y a moins d'une décennie, ne surprend même plus ! L'informatique a révolutionné notre approche du territoire. Pointer aujourd'hui n'importe quel point du canton, zoomer sur ce dernier et interroger les différentes couches de référencement est aujourd'hui réalisable depuis n'importe quel ordinateur personnel et d'un simple clic de souris.

Au niveau technique, le système d'information du territoire genevois (SITG) a intégré cette nouvelle technologie de manière conviviale et accessible à tous.

Le guichet cartographique <http://etat.geneve.ch/geoportail/monsitg/> permet de se renseigner sur l'ensemble du territoire. Les données du bâti et relatives à l'aménagement du territoire sont aujourd'hui visualisables et aisément accessibles. Toutes, sauf une.

Toutes les zones ainsi que tous les périmètres d'aménagement sont affichées sous forme de polygones (type de zone, plan localisé de quartier, etc.). Les autorisations de construire (APA et DD) s'affichent sous forme de points situés logiquement au-dessus des bâtiments concernés. Mais cette forme d'affichage s'applique aussi aux demandes de renseignements (DR) alors que ces dernières concernent des périmètres.

Omettre de communiquer le périmètre des DR – alors qu'ils sont connus par le département – ne manque pas d'éveiller une suspicion qui n'aurait sans doute pas lieu d'être si le périmètre des DR était clairement affiché. D'où ma question :

A quand la mise à disposition sur le guichet cartographique de l'Etat des périmètres de DR sous forme de polygones ?